

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-six janvier, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 26 janvier 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Jacques SERRAT ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Sylvie FENIES,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusé :

Samuel LEBEAUX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-02-02 / 1

Modernisation de l'équipement sportif du city stade : approbation du projet et demande de subvention au titre du fonds cantal Innovation du Conseil Départemental

Madame le Maire expose le projet de modernisation de l'équipement sportif du city stade portant sur :

- La création d'un éclairage pour le city stade permettant ainsi une augmentation de l'utilisation de l'équipement en soirée, notamment sur la période estivale, par les associations et le grand public.

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projet porté par le Conseil Départemental du Cantal, au titre du Fonds Cantal Innovation portant sur la modernisation des équipements sportifs.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds Cantal Innovation pour le projet de modernisation de l'équipement sportif du city stade, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Modernisation du city stade	22 100 €	Conseil Départemental (50 %)	11 050 €
		Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (25 %)	5 525 €
		Autofinancement (25 %)	5 525 €
Total	22 100 €	Total	22 100 €

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de modernisation de l'équipement sportif du city stade,
Vu l'appel à projet « modernisation des équipements sportifs »,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE le projet de modernisation de l'équipement sportif du city stade.

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre du Fonds Cantal Innovation pour l'appel à projet portant sur la modernisation des équipements sportifs.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 2 février 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 015-211501200-20240202-DELB20240202_1-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1